

**Septembre 2020.**

**DREAL PACA/STIM/UAPTD**  
**Actualités techniques et réglementaires**

**Sommaire :**  
**pages : 1-3**

<b>Actualités techniques et réglementaires nationales</b>	<b>Actualités techniques et réglementaires régionales</b>
<b>MOBILITE :</b> <b>page : 4-6</b>	
<p>► Commission Européenne/Semaine européenne de la mobilité 2020 : 19<sup>ème</sup> édition relayée par le Ministère de la Transition Ecologique.</p> <p><b><u>Du 16 au 22 septembre 2020.</u></b></p> <p>► Ministère de la Transition Ecologique/Semaine du Transport public s'inscrivant dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité 2020 précitée.</p> <p><b><u>Du 16 au 22 septembre 2020.</u></b></p>	<p>► Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMed)/Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)/Mise en service d'une voie réservée aux bus sur l'A502 en entrée d'Aubagne au niveau de la Zone Industrielle des Paluds.</p> <p>► Métropole d'Aix-Marseille-Provence (MAMP)/ « Ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'utilité publique de la réalisation, des travaux nécessaires à l'extension Nord et Sud (phase 1) du réseau de tramway de Marseille et de création d'un site de maintenance et de remisage des rames et de deux parcs relais et sur l'autorisation environnementale requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement ».</p>
<p>► ADEME/Appel à projets (AAP) portant sur l'accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants.</p>	
<p>► Gouvernement/ Consultation du public/projet de décret qui caractérise les critères des autobus et autocars à faibles émissions.</p>	
<p>► France mobilités/Décrets, ordonnances et documents législatifs relatifs à loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2020.</p>	
<p>► Ministère de la Transition Ecologique/Opération Coup de Pouce Vélo.</p>	
<p>► Ministère de la Transition Ecologique/Enquête mobilité des personnes/Lien vers les résultats de l'enquête.</p>	

► Conseil Constitutionnel/Décision par laquelle il a déclaré contraire à la Constitution le paiement préalable exigé pour pouvoir contester un forfait de post-stationnement.	
<b><u>TRANSPORTS DE VOYAGEURS</u></b> <b>page : 7</b>	
► Décret n° 2020-1159 du 22 septembre 2020 relatif à l'évaluation de la conformité de matériels et composants du système ferroviaire et modifiant le décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires.	► Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)/ SNCF Réseau/Contrat pour améliorer la performance du réseau ferré.
► Autorité de Régulation des Transports (ART)/Consultation publique/Projet de décret relatif à la gestion et à l'exploitation des gares de voyageurs principalement utilisées par des services publics de transport ferroviaire de voyageurs.	
<b><u>TRANSPORTS de MARCHANDISES/LOGISTIQUE</u></b> <b>page : 8</b>	
► Gouvernement/ Décret n°2020-879 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du Ministre de la Mer.	
<b><u>OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE PACA</u></b> <b>page : 9</b>	
	► Observatoire Régional des Transports de la région PACA (ORT PACA)/Journal des transports paru en septembre 2020.
	► Observatoire Régional des Transports de la région PACA (ORT PACA)/Colloque sur la crise sanitaire COVID 19 et ses impacts sur le volet transport-mobilité/Programmé le 10 décembre 2020.
	► Observatoire Régional des Transports de la région PACA (ORT PACA)/ Assemblée Générale de l'ORT PACA/ A eu lieu le 23 septembre 2020.

<b><u>QUALITE DE L'AIR/CLIMAT</u></b>	
<b>page : 10</b>	
▶ Décret n° 2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) de mobilité.	▶ Association Atmosud/projet de rocade L2/ Etude sur l'impact de la qualité de l'air de la mise en service progressive de cette rocade.
▶ Ministère de la Transition Ecologique/ journée nationale de la qualité de l'air.	
<b><u>AUTRES</u></b>	
<b>page 11-13</b>	
▶ Gouvernement/ Plan de relance économique/Volet transport-mobilité.	▶ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)/Rapport d'activité 2018-2019.
▶ Instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires.	▶ DREAL PACA/« Demi-échangeur du Jas de Rodas sur l'A55 »/Aménagement d'une bretelle de sorties d'autoroutes.
▶ Sénat/Rapport n°709 (2019-2020) intitulé « Concessions autoroutières : des profits futurs à partager équitablement avec l'État et les usagers » et synthèse du rapport.	

## MOBILITE

### Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ « La 19<sup>ème</sup> édition de la Semaine Européenne de la mobilité 2020 a eu lieu du 16 au 22 septembre 2020. Le thème au centre des réflexions portait cette année sur la « mobilité zéro émission pour tous ». « Cet événement repose sur l'Appel à projets (AAP) européen « European mobility week » qui a été lancé en 2002 par la Commission européenne à destination des collectivités pour leur permettre de valoriser des initiatives et solutions de transport alternatives à la voiture individuelle tel que le développement de modes de transport durables, l'aménagement de plans de déplacements doux ».

Vous pouvez consulter des informations sur cet appel à projet ainsi que les actions conduites dans le cadre de cet événement à cette adresse : <https://mobilityweek.eu/campaign-resources-for-2020/>.

« Le Ministère de la Transition écologique a relayé cet Appel à projet européen pour favoriser l'action des acteurs du transport qui souhaitent s'investir dans la mobilité durable ».

Vous pouvez trouver davantage d'informations à cette adresse : <https://www.developpement-durable.gouv.fr>.

→ « En raison du contexte de crise sanitaire la journée du transport public pour sa 14<sup>ème</sup> édition a été étendue sur la Semaine européenne de la mobilité évoquée précédemment et a pris le nom de Semaine de transport public ». « Elle a pour objectif de promouvoir les services de transport collectif auprès du Grand public ».

Il s'agit d'un rendez-vous national des réseaux de transport locaux ». « Cet événement est organisé par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Objectif transport public avec le soutien du Ministère de la Transition écologique.

Vous pouvez trouver davantage d'information à cette adresse : <https://semainedutransportpublic.fr/>.

→ « Un Appel à projets (AAP) portant sur l'Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants est paru dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME. Seuls les projets s'inscrivant dans la thématique des transports, de la logistique et de la mobilité durable sont éligibles à cet appel à projets. Ce dernier vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel ».

« L'appel à projets sera clôt le 28 juin 2021 à 15 h 00, avec 3 relevés intermédiaires les : 28 octobre 2020, 28 janvier 2021, 28 mars 2021. Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <https://www.ademe.fr/>.

→ Vous pouvez consulter les décrets, ordonnances et documents législatifs relatifs à loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2020 à cette adresse :

<https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites/legislation>.

Vous y trouverez, également, le décret n° 2020-1007 du 6 août 2020 relatif à Ile-de-France Mobilités. « Ce décret précise que le Syndicat des transports d'Ile-de-France est renommé Ile-de-France Mobilités. Son conseil d'administration intègre un représentant des associations des usagers des transports, la région Ile-de-France restant majoritaire. Les dispositions réglementaires relatives au comité des partenaires du transport public en Ile-de-France sont abrogées ».

Vous pouvez trouver les textes à cette adresse : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

→ « Un projet de décret qui caractérise les critères des autobus et autocars à faibles émissions est présenté à la consultation du public. Cette consultation est faite en référence à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement. L'article L. 224-8 du Code de l'environnement impose que l'Etat, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, le Syndicat des transports d'Ile de-de-France et la Métropole de Lyon, lorsqu'ils gèrent un parc de plus de 20 autobus et autocars pour assurer des services de transport public, acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc, dans la proportion minimale de 50 % de ce renouvellement depuis le 1er janvier 2020 (1er janvier 2018 pour la RATP) puis en totalité à partir du 1er janvier 2025 des autobus et autocars à faibles émissions définis en référence à des critères fixés par décret ».

Ce projet de texte est consultable à cette adresse : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>.

→ « Devant le succès de l'opération *Coup de Pouce Vélo* initiée en mai 2020, le Ministère de la Transition écologique a décidé d'augmenter de 20 millions d'euros le budget attribué au dispositif pour atteindre un total de 80 millions d'euros, ce qui permettra de répondre à toutes les réparations grâce à une aide financière de 50 € et par le biais de conseils pour la remise en selle. Cette opération est prévue jusqu'au 31 décembre 2020. L'objectif est la remise en état d'1 million de vélos d'ici à la fin de l'année ». Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <https://www.service-public.fr/>.

→ « Pour mémoire, le forfait post-stationnement (FPS) remplace l'amende de 17 € en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé ». « Le montant du FPS varie d'une commune à l'autre ». « Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité par le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution le paiement préalable exigé pour pouvoir contester un forfait de post-stationnement ». Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <https://www.service-public.fr/>.

Il s'agit de la Décision n° 2020-855 QPC du 9 septembre 2020 qui est consultable à cette adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

→ Le Ministère de la Transition Ecologique a lancé une enquête mobilité des personnes pour évaluer comment les Français se sont déplacés en 2019. Les résultats de cette enquête sont consultables à cette adresse : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>.

#### Actualités techniques et réglementaires régionales :

→ « La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIR Med) en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA) va mettre en service une voie réservée aux bus sur l'A502 en entrée d'Aubagne au niveau de la zone industrielle des Paluds. L'A502 est une autoroute de 1,5 kilomètre qui dessert l'Est de l'agglomération d'Aubagne et la Zone Industrielle et de Commerce des Paluds ».

« La DIR Med a aménagé une voie continue de 600 mètres de long environ sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence de l'A502, dans le sens Marseille vers Aubagne, entre le franchissement de l'autoroute A52 et le carrefour giratoire qui marque la fin de l'autoroute. Cette voie est réservée de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 70 kilomètres/heures ».

« Cette voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors Métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille), inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER) pour un montant de 30 millions d'euros et financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence ».

« Entre 2013 et 2020, plus de 10 kilomètres de voies réservées aux bus ont été aménagés sur autoroutes au sein du territoire Métropolitain. Ce programme va se poursuivre jusqu'en 2022 : une vingtaine de kilomètres supplémentaires de voies réservées vont être aménagés ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>.

→ « Une enquête publique a été lancée à la demande de la Préfecture des Bouches du-Rhône du 7 septembre 2020 au 9 octobre 2020 inclus. Elle porte sur l'utilité publique de la réalisation, par la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP), des travaux nécessaires à l'extension Nord et Sud (phase 1) du réseau de tramway de Marseille au Nord entre Arenc et Géze sur 1,8 kilomètre et au Sud entre la place Castellane et la Gaye sur 4,4 kilomètres et de création d'un site de maintenance et de remisage des rames et de deux parcs relais et sur l'autorisation environnementale requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement ». Le projet comprend la création : de 12 nouvelles stations (3 au Nord et 9 au Sud), d'un bâtiment au pôle d'échanges de Dromel accueillant un site de maintenance et de remisage de 30 rames ainsi qu'un parc relais d'environ 600 places publiques, d'un parc relais d'environ 565 places (extensible à 1000 places en superstructure) et de 63 places de stationnement de surface au terminus de la phase 1 à la Gaye ».

« Il doit permettre de contribuer à la résolution des problèmes liés au trafic, de fonctionnement, d'exploitation et de sécurité tout en tenant compte des contraintes techniques, environnementales et foncières ainsi qu'aux aspects fonctionnels et d'exploitation ».

« Il a fait l'objet d'une concertation préalable du public du 31 mai au 02 juillet 2018 inclus ».

Vous pouvez consulter davantage d'informations à cette adresse :  
<https://www.registre-numerique.fr/tramway-nord-sud-marseille>.

## TRANSPORT DE VOYAGEURS

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

→ Le décret n° 2020-1159 du 22 septembre 2020 relatif à l'évaluation de la conformité de matériels et composants du système ferroviaire et modifiant le décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF) et est consultable à l'adresse suivante : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

Notice du texte : « le décret prolonge le délai dans lequel l' Etablissement public de sécurité ferroviaire peut instruire les demandes d'autorisation de mise sur le marché de matériels roulants utilisés pour la réalisation de travaux de construction et d'entretien des infrastructures ferroviaires et délivrer ces autorisations conformément aux [dispositions de l'article 217 du décret n° 2019-525 du 27 mai 2019](#) relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires et modifie certaines références relatives à l'évaluation de la conformité des matériels et composants du système ferroviaire, ainsi qu'à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes d'évaluation de l'analyse des risques ».

→ L'Autorité de régulation des transports (ART) a lancé du 4 septembre 2020 jusqu'au 18 septembre 2020, une consultation publique visant à recueillir les observations des acteurs du secteur sur le projet de décret relatif à la gestion et à l'exploitation des gares de voyageurs principalement utilisées par des services publics de transport ferroviaire de voyageurs. Le projet de texte est consultable à cette adresse : <https://www.autorite-transports.fr/>.

### **Actualités techniques et réglementaires régionales :**

→ « La Région PACA et SNCF Réseau ont défini les termes d'un contrat pour améliorer la performance du réseau ferré. L'enjeu est de contribuer davantage à la qualité de service du Train Express Régional (TER) PACA, aux objectifs de transition énergétique et à la desserte du territoire ». « Il s'agit du premier contrat de performance engagé en France entre une région et SNCF Réseau ».

« La Région PACA va consacrer 350 M€, dans les 10 ans à venir, à la modernisation du réseau et aux grands chantiers d'infrastructures. Cet engagement financier s'inscrit dans le Plan d'urgence, de solidarité et de relance d'1,4 milliard d'euros pour accompagner le territoire régional durant la crise sanitaire ».

« SNCF Réseau, outre sa participation dans les projets cofinancés, investit chaque année près de 250 à 300 M€, sur le réseau ferroviaire PACA ». « En 2020, 280 M€ sont investis sur le réseau PACA dont 194 M€ pour la modernisation et 86 M€ pour la maintenance ». « Ce projet de contrat de performance sera proposé au vote de l'Assemblée Plénière de la Région le 9 octobre 2020 et, lors d'une séance du Conseil d'Administration de SNCF Réseau ». Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <https://www.maregionsud.fr/>.



**TRANSPORTS DE MARCHANDISES/  
LOGISTIQUE**

**Actualités techniques et réglementaires nationales**

→ Le décret n° 2020-879 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du Ministre de la mer est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF).

On peut y lire notamment que le Ministre de la mer « veille, conjointement avec le Ministre de la Transition Ecologique en tant qu'il est chargé des transports, à assurer la cohérence des politiques et des actions menées en matière d'équipement logistique et de desserte des ports maritimes ainsi que de transport maritime ».

Vous pouvez consulter l'intégralité de ce texte à cette adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

**OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS**  
**DE LA REGION PACA/ORT PACA**

→ Le journal des transports de l'ORT PACA de septembre 2020 est paru.

Au sommaire :

- ▶ INSEE Bilan Economique Régional 2019-Provence-Alpes-Côtes d'Azur Transports-25 millions de passagers aériens.
- ▶ Ateliers régionaux de la logistique : newsletter été 2020.
- ▶ SNCF et crise sanitaire : un service public engagé et responsable.
- ▶ Le grand défi du fret pour la SNCF pendant la crise sanitaire : acheminer sur tout le territoire les produits essentiels à la vie des français.
- ▶ Cartographie des lignes de transports et de gaz en région Provence- Alpes-Cotes-d'Azur
- ▶ Les mobilités douces et l'expérimentation de ports vélos à l'intérieur de cars du réseau Ulysse Métropole Mobilité.
- ▶ Actualités régionales.

Le prochain journal des transports de l'ORT PACA est en cours d'élaboration. Il devrait paraître en octobre 2020.

→ Un colloque organisé par l'Observatoire régional des transports de PACA (ORT PACA) se tiendra sur la thématique de la COVID 19 et ses impacts sur le volet transport. Il aura lieu le 10 décembre 2020. Il sera organisé par web conférence.

→ La prochaine Assemblée de l'Observatoire Régional des Transports de la région PACA a eu lieu le 23 septembre 2020. A l'ordre du jour figurait notamment la question de l'ouverture des données de l'Observatoire Régional des Transports de la région PACA.

## QUALITE DE L'AIR/ CLIMAT

### **Actualités techniques et réglementaires nationales**

→ Le décret n° 2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEM) est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF).

Notice du décret « [l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales](#), afin d'améliorer la qualité de l'air, impose ou prévoit la possibilité d'instaurer au niveau local des zones à faibles émissions mobilité. [L'article 86 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019](#) d'orientation des mobilités remplace les termes : « zone à circulation restreinte » par les termes : « zone à faibles émissions mobilité ». Cet article rend obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité à compter de 2020 pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne respectant pas de manière régulière les normes de qualité de l'air mentionnées à [l'article L. 221-1 du code de l'environnement](#).

Vous pouvez consulter ce texte à cette adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

→ « Chaque année depuis 2015, le Ministère de la Transition écologique organise un rendez-vous de mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la qualité de l'air respiré, tout en valorisant les bonnes pratiques qui améliorent sa qualité ». « Cet événement appelé « journée de la qualité de l'air » a eu lieu le 15 septembre 2020 ». « Une plateforme dédiée présente les projets recensés » à cette adresse : <https://jnqa.ecologique-solidaire.gouv.fr>

→ La Semaine européenne du développement durable (SEDD) 2020 se déroule exceptionnellement du 18 septembre 2020 au 8 octobre 2020 sur trois semaines, avec un temps fort du 20 au 26 septembre 2020 pour l'anniversaire de l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable, de sensibiliser le plus grand nombre à ses enjeux et de faciliter une mobilisation concrète

Vous pouvez consulter le programme de cet événement à cette adresse :

[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sedd\\_programme\\_paca\\_v5.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sedd_programme_paca_v5.pdf).

### **Actualités techniques et réglementaires régionales**

→ « Le projet de rocade L2 (A507), reliant l'A7 à l'A50, ouvrage majeur structurant pour le trafic routier et la mobilité au niveau de l'agglomération marseillaise, doit permettre notamment de délester le centre-ville ». « L'association AtmoSud a déployé des matériels de mesure, depuis 2016, pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air de la mise en service progressive de cette rocade : stations fixes et mobiles temporaires, campagnes de mesures spécifiques à grande échelle) ».

« Les principales observations de cette étude » sont consultables à cette adresse :

<https://www.atmosud.org/>

## AUTRES

### **Actualités techniques et réglementaires nationales**

→ « Le plan de relance a été présenté au Conseil des ministres du 3 septembre 2020 par monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, des finances et de la relance ».

« Il s'agit d'un plan d'investissements qui comprend des mesures pour favoriser la Transition écologique, la compétitivité et l'innovation mais aussi pour soutenir la création d'emplois. Cette enveloppe globale de 100 milliards d'euros sur deux ans vise à retrouver un niveau d'activité semblable à la période d'avant crise d'ici à 2022 ».

« Conformément aux priorités affichées par monsieur Emmanuel Macron, Président de la République et monsieur Jean Castex, Premier ministre, plus de 10% des crédits du plan de relance sont dédiés au secteur des Transports. Ils doivent permettre de renforcer l'intermodalité, de poursuivre le désenclavement de nos territoires et d'engager une véritable transformation technologique de nos transports, vers des véhicules moins polluants ».

Les crédits se répartissent ainsi en fonction des priorités définies par le Gouvernement :

<b>Priorités définies par le Gouvernement</b>	<b>Montants des crédits</b>
Un soutien sans précédent au secteur ferroviaire	4,7 Mds€.
L'accélération des investissements pour les mobilités du quotidien	1,2 Mds€.
Une poursuite de la conversion du parc automobile	2,7 Mds€
Le désenclavement des territoires par la transformation de nos infrastructures routières	500 M€.
L'affirmation d'une priorité portuaire et maritime et fluviale	400 M€.
Construire l'avion vert de demain	1,9 Mds €

Vous pouvez trouver des actualités à cette adresse : <https://www.vie-publique.fr/>.

« La Relance se fera en lien étroit avec les territoires. Le 30 juillet 2020, l'État a signé un partenariat avec les Régions pour les associer à la reconstruction du pays ».

Vous trouverez ces informations, le dossier de presse relatif au plan de relance ainsi que les cent mesures à cette adresse : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>.

→ Un rapport du Sénat intitulé « Les Concessions autoroutières : « des profits futurs à partager équitablement avec l'État et les usagers » a été publié sous le numéro°709 (2019-2020). Il a été élaboré par Monsieur Vincent Delahaye au nom de la Commission d'Enquête Concessions autoroutières, et déposé le 16 septembre 2020. Il est consultable à cette adresse ainsi que sa synthèse : [http : // www.senat.fr/rap/r19-709-1/r19-709-1.html](http://www.senat.fr/rap/r19-709-1/r19-709-1.html).

→ « Le Gouvernement a décidé de consolider le dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires ».

« Une Instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires est parue ». Cette instruction vise à faire part des orientations de la DSIL.

Vous pouvez consulter cette instruction à cette adresse : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

« La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) prévue à l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018 est pérennisée ; elle est codifiée à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales. L'objectif de ce dispositif est double : soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires ».

Vous pouvez consulter cette information à cette adresse : [http : // www.alpes-maritimes.gouv.fr/](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/).

#### **Actualités techniques et réglementaires régionales**

→ Le rapport d'activité de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région PACA 2018-2019 est paru. Il est consultable à cette adresse : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>.

Il condense les actions effectuées, orientées vers plusieurs domaines : agir et innover pour l'aménagement durable et la résilience des territoires ; agir pour la transition énergétique au service de la qualité de l'air et du climat ; déployer une dynamique de construction et de rénovation logement, notamment social, adaptée aux besoins ; agir pour une mobilité durable ; préserver les ressources et le patrimoine naturel paysage ; prévenir les pollutions et les risques ; répondre efficacement aux situations d'urgence impliquant nos compétences ministérielles ; agir ensemble ».

On peut y lire notamment sur le volet transport mobilité que « le secteur des transports a été marqué en 2018-2019 par l'élaboration de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ». « Publiée au journal officiel du 26 décembre 2019, elle constitue un nouveau cadre pour le secteur, près de 40 ans après la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI-1982) ». « Centrée sur les mobilités du quotidien, elle vise à faire émerger de nouvelles solutions plus durables au service du plus grand nombre ». « Elle s'accompagne d'une programmation financière ambitieuse, qui conforte les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et offre à l'État de nouveaux leviers de financement ».

→ L'opération «demi-échangeur sur l'A55- Jas de Rode» consiste à aménager sur l'autoroute A55, entre Marseille et Les Pennes-Mirabeau près du lieu-dit «Jas de Rode» une bretelle de sortie de l'autoroute A55 en provenance de Marseille vers le pont enjambant l'autoroute (pont dit des chasseurs) et une bretelle d'entrée depuis ce pont vers l'autoroute A55 en direction de Marseille.

La concertation publique relative au projet «demi-échangeur sur l'A55-Jas de Rode» se déroulera sur la période du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020. Vous pouvez trouver des éléments sur ce sujet à cette adresse : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/demi-echangeur-a55-jas-de-rode-a12826.html>.